

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC PIERRE-DE-SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella :

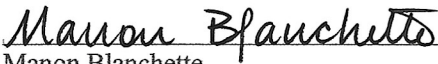
Qu'une séance extraordinaire sera tenue au 444, rang Saint-Antoine,

**Lundi 13 février 2023 à 19 h**

Que l'ordre du jour de ladite séance sera :

1. Ouverture de la séance
2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 390 100 \$ qui sera réalisé le 21 février 2023
3. Période de questions portant exclusivement sur le sujet ci-haut mentionné
4. Levée de l'assemblée


Donné à Saint-Gérard Majella, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 février 2023.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière